



## Compte-rendu de la Réunion des Arbitres

du 29 septembre 2018 à Montpellier

Le Président de la Commission Régionale des Arbitres (PCRA) Michel TERPAND ouvre la séance et demande à l'assistance d'excuser l'absence du Président du CRTAO Didier RAMI, qui a eu un empêchement au dernier moment.

Il propose un changement dans l'ordre des points qui seront abordés, pour commencer par la prestation de serment des 5 nouveaux arbitres : A.BENHAMI, C.MARAVAL, E.DOMEGE, B.GORSSE, T.RODIER .

Après lecture du serment devant l'assemblée, Michel Terpand leur fait signer la prestation de serment et leur remet leur insigne et carte d'arbitre, sous les applaudissements de leurs pairs.

Puis il remet aux arbitres intéressés ne l'ayant pas encore une pige en plexiglass en forme de L, comprenant les mesures maximales de la fibre optique, de l'over-draw (classique et poulies) et des diamètres des tubes et pointes de flèches règlementaires.

A la demande d'une arbitre, il présente les personnes qui sont sur l'estrade : le PCRA se présente lui-même et présente Jean Luc MISSET, qui fait le suivi des règlements, Thérèse DROUI, PCRA adjointe basée sur la zone ouest, et Gisèle GALLET qui sera secrétaire de séance.

### CALENDRIER

Y a-t-il des changements, des manques ? Non, sauf une légère modification dans le Gers, signalée ce jour. Tout est en place pour la saison hivernale 2018-2019 qui va débiter.

Il est demandé à tous plus de réactivité afin que le calendrier soit terminé fin août l'an prochain, au lieu de mi septembre.

### PRESENCE

Il y a 120 arbitres en Occitanie à ce jour, plus 2 arbitres Jeunes. 96 arbitres sont présents à cette réunion ainsi que 6 candidats arbitres et 2 arbitres sont excusés d'office : ils passent l'examen d'arbitre continental à Paris ce même jour. Nous leur souhaitons bonne chance.

### CHANGEMENTS

L'an prochain, une seule réunion de recyclage aura lieu : il faudra trouver une salle pouvant recevoir environ 120 personnes, gratuite, avec parking facile de préférence et un traiteur pas trop cher.

Se posera le problème des arbitres ne pouvant y assister : maladie, raison professionnelle, arbitrage : un rattrapage pourra avoir lieu, mais ce ne pourra être qu'exceptionnel.

### Règlements Généraux - les statuts des arbitres :

- Un club ayant son arbitre « inactif » ne peut plus organiser de compétition.
- Arbitrer un minimum de 2 compétitions par an est obligatoire : l'arbitre qui ne répond pas à ce critère devient inactif ; il devra alors faire très vite ses arbitrages, mais ne pourra être arbitre responsable.
- Pas d'arbitre sur une compétition : on ne peut obliger un arbitre (qui est bénévole) à arbitrer, mais il faut au moins 1 arbitre pour que la compétition soit qualificative. Il est donc fait appel à chacun pour pouvoir assurer au mieux l'arbitrage des compétitions.
- En cas de force majeure (accident par exemple) : le PCRA peut intervenir auprès de la FFTA pour que l'arbitre ne soit pas considéré comme inactif
- 2 compétitions par an : ce peut être 2 sur le calendrier hivernal, ou 2 sur le calendrier estival, ou 1+1 .

Pour une meilleure répartition des arbitrages, le PCRA demande que chaque arbitre fasse au moins 2 arbitrages par saison sportive. Pour que les concours puissent avoir lieu, il faut 2 arbitres en Salle (sauf exception) et souvent au moins 3 en extérieur car il y a plus de cibles.

- Les arbitres peuvent demander à arbitrer dans d'autres départements que le leur, en particulier quand il y a peu de concours de leur option chez eux ou déficit dans les départements voisins.

## **BILAN 2018**

3 championnats de France ont eu lieu en Occitanie : par équipes de clubs 3D (Agde), individuel et équipes Nature (Pujaut) et individuel et sélectif Europe 3D (Laguiolle)

Michel TERPAND a reçu les félicitations de la FFTA pour les arbitres qui ont oeuvré sur ces différents championnats.

Il souligne également qu'il y a eu des échanges de bénévoles entre clubs organisateurs.

## **RAPPORT D'ACTIVITE DES ARBITRES**

Tous les arbitres doivent maintenant figurer sur Résult'Arc, afin que la FFTA valide leur présence. Il convient donc que l'arbitre responsable vérifie auprès du greffe que ce soit fait

Il sera demandé à la FFTA que le logiciel fasse apparaître tous les noms sur le fichier des résultats, afin que chaque arbitre puisse vérifier que sa présence a bien été notée. Il est demandé que les noms des candidats puissent y apparaître également.

Penser à se licencier avant le 15 octobre, date limite pour les arbitres.

Jury d'appel : à renseigner sur le logiciel lorsqu'il est possible de le constituer, obligatoire à partir du championnat départemental.

Attention aux numéros d'agrément des clubs : ils ont changé suite à la fusion des Ligues

Nouveaux rapports d'arbitrage : voir le site du CRTAO. Les renvoyer si possible en fichier ordinateur (excel, pdf, open office...) et non sur papier

## **CRITIQUE DE LA SAISON DERNIERE**

Rappel du Code Moral de l'Arbitre (qui n'est plus sur le Manuel mais fait partie de la charte éthique) : aider les archers et non chercher à les pénaliser – Le bénéfice du doute doit toujours être à l'avantage de l'archer.

Il est recommandé de relire le règlement en début de saison / avant l'arbitrage

## **RAPPELS DU REGLEMENT**

**Flèche de barrage** : 1 seule flèche par archer ; si les flèches marquent des points différents, c'est le plus haut point qui l'emporte (cas du 3D : la flèche plus éloignée du centre, mais en grande zone vitale, l'emporte sur un blessé simple plus près). Si les flèches marquent le même nombre de points, c'est la plus proche du centre qui l'emporte. On ne fait tirer une autre flèche de barrage que si on ne peut pas déterminer laquelle est la plus proche, ou si elles sont toutes deux hors zone de points (« manqué ») **DEPUIS CETTE REUNION, LE BUREAU DE LA FFTA A VOTE QUE : en individuel, si les 2 flèches sont dans le 10 on fait retirer le barrage et là, en cas d'égalité, on prendra la plus près du centre.**

En cas de litige, un archer fait appel à l'arbitre. Il peut avoir une loupe mais uniquement pour **ses** flèches. Par contre, c'est un manque de considération vis-à-vis de l'arbitre. Le cas est différent si on est sur parcours et que l'arbitre est loin.

**Horaires** : si possible, faire respecter les horaires portés sur le mandat : le greffe doit prévoir à l'avance le temps nécessaire selon le nombre d'archers attendus. On peut raccourcir ou allonger le temps de pause entre deux séries (pas trop ! 10 minutes par exemple, ou 20 minutes, au lieu d'un ¼ heure) ; essayer d'avoir des conditions similaires le matin et l'après-midi : nombre de volées d'échauffement, temps de pause. Si le tir est trop rapide, l'organisateur peut prévenir les officiels, ou bien on fait traîner un peu entre les volées.

Rappel : 4ème flèche ou hors-temps : c'est un carton rouge immédiat

Incidents de tir : revoir le règlement !

Réparation : le temps de réparation d'1/4 heure commence quand les archers reviennent des cibles ; en cas de récidive sur la même réparation : l'archer n'a plus droit qu'au temps qui reste après sa 1ère réparation (10 mn utilisées la 1ère fois : reste 5 mn pour la 2ème fois). Si la réparation à effectuer est différente : ¼ d'heure est donné pour la 2ème réparation.

**Chaussures** : de sport, fermées.

**Shorts et jupes** : le vêtement ne doit pas être plus court que les bras de l'archer, mains étirées le long du corps.

**Scores** : Totaux différents sur les feuilles de marque : l'arbitre responsable décide on recompte ou pas, mais on procède pour toutes les erreurs de la même façon, y compris si un archer conteste le total. Les archers doivent vérifier que les deux feuilles de marque portent le même total avant de signer. Les résultats doivent être affichés avant la remise des prix  
Utilisation du système TRAPTA : l'arbitre n'intervient pas (sauf pour expliquer en début de compétition) mais il peut aider les archers qui se sont trompés à corriger leurs erreurs. Seules les feuilles de marque papier comptent en cas de litige (en utiliser 2, comme sans TRAPTA)

**Abriter un archer** : l'archer n'a pas à être abrité pendant son tir (du soleil ou de la pluie), pas plus que l'archer handicapé qui reste sur la ligne de tir pendant le tir suivant (risque de gêne des archers voisins). On peut abriter l'archer handicapé pendant le marquage des points, de même qu'on peut abriter les feuilles de marque (et l'archer marquant)  
Feuille 21x29,7 : pas admis en cibles anglaises

**Rappel** : aller sur le site régulièrement. Présentation de Pierre PERUZZETTO et de Frédéric DESPLATS qui s'occupent du site. Ce qui est sur le site est d'abord validé (Didier RAMI, Michel TERPAND,..)

**Tag Archery** : pas reconnu par la FFTA (ni par la WA) ; un club qui proposerait cette activité le ferait à ses risques et périls, les personnes même licenciées ne seraient pas assurées et le Président serait responsable

**Arbitre responsable** : ne peut être celui du club (2018 A221 CNA n° 32) : cela évite tout problème entre l'arbitre et son club !

**Questions, demandes à la CNA** : passer par Michel TERPAND ou par Thérèse DROUI (qui lui transmettra), Michel TERPAND est le seul interlocuteur de la CNA

**CNA** : la Commission Nationale est composée de volontaires, ils ne sont pas retraités et font de leur mieux, mais il peut y avoir un délai assez long avant d'avoir une réponse. Les corrigés du dernier examen ont été demandés 4 fois, nous devrions les avoir avant le prochain examen

**Frais d'arbitrage** des Championnats Régionaux : 2 feuilles à faire : une pour le club (déplacements) et l'autre pour les frais journaliers (CRTAO). Respecter les clubs : ne pas demander de frais de déplacement si on n'utilise pas sa voiture !

## QUESTIONS DIVERSES

**Tenue d'arbitre** : la FFTA ne « dote » pas les nouveaux arbitres : ils paient leur tenue comme nous tous. Seule chose donnée par la FFTA : la sacoche (en sera-t-il encore ainsi ?). Tous les arbitres ont droit à une ristourne de 25 € sur les nouvelles tenues commandées avant l'été 2019.

**Financement** des nouvelles tenues : on attend la réunion du CRTAO, mais à priori il y aurait une aide, peut-être de l'ordre de 50 € par arbitre (demandé par la Commission des Arbitres). Après la réunion du CRTAO, l'aide sera en définitive de 33 €, laissant 60 € à la charge de l'arbitre, son club ou son comité départemental. Le changement de tenue a été décidé par la FFTA, sans consultation de la CNA.

Les tenues rouges sont valables pour 2019.

Commander des tailles différentes (polo/veste) : ce devrait être possible

Le pack tenue est composé de : polo – veste – parka – casquette.

Il n'y aura plus de cocarde, mais la mention « Arbitre » devant et en gros dans le dos

Le fournisseur n'a pas de stock : les premiers arrivages pourraient avoir lieu fin octobre (commande d'août)

Michel TERPAND vérifiera la taille d'après ce premier envoi, et dira comment taillent les vêtements

Le fabricant est un équipementier sportif : il faut être sûr qu'il y aura un suivi au fil des années.

(Pause repas de 12 h 15 à 13 h 45)

## NOUVEAUTES DANS LES REGLEMENTS

**Run Archery** : nouvelle discipline, qui sera expliquée un peu plus tard.

**Contrôle des connaissances** pour les arbitres nationaux (pas pour les arbitres fédéraux) : ils doivent

répondre régulièrement à des questions pour pouvoir continuer à être en charge des Championnats de France

**Examen d'arbitre** : dès l'examen du 17/11, le Tronc Commun passe à 50 questions à 1 point en QCM plus 10 questions à 5 points sur les modules 1 à 5. L'examen Jeunes sera en QCM pour la partie Tronc Commun et pour la partie Option.

**Statuts des arbitres** : actif : licence à avoir pour le 15 octobre ; 14 mois d'écart au maximum entre 2 formations continues.

Non actif : inactif / retrait / sommeil / démissionnaire ; ces 2 derniers statuts exigent de refaire la formation et de passer l'examen national pour pouvoir reprendre l'arbitrage. Les autres nécessitent une remise à niveau validée par le PCRA qui demandera à la FFTA la réintégration de l'arbitre dans le corps des « actifs »

**Tir extérieur** : appellation remplaçant le Fédéral et le Fita

A noter qu'en arc classique, les Cadets et les Seniors 3 tireront à 60 m

Equipes : le surclassement ponctuel est autorisé (certificat médical du médecin traitant autorisant le surclassement ponctuel)

**Championnat de France par Equipes de Clubs, arc classique** : c'est la nouvelle appellation de la D1.

Il se déroulera sur 3 week-ends au lieu de 4, avec un tir de classement individuel, puis la rencontre de l'archer classé 1er d'une équipe contre l'archer 1er de l'autre équipe, du 2ème contre le 2ème... et à la fin match équipe contre équipe. Il y aura donc en tout 5 matchs sur la journée.

Chaque équipe rencontre les autres équipes une fois dans la saison.

**Par équipes arc à poulies (ex-DNAP) : même déroulement que l'arc classique**

Chaque équipe Hommes rencontre les autres équipes 1 fois ; équipes Femmes : chaque équipe rencontre les autres 2 fois (ceci en raison du peu d'équipes).

**Equipes** : il n'y aura plus de play-off/play-down

Classement : Une rencontre (4 matchs individuels et 1 match par équipe) 1 victoire individuelle = 1 point et 1 victoire par équipe = 2 points.

La victoire d'une rencontre donne 2 points au classement à l'équipe gagnante (0 à l'équipe perdante) Le club qui a le plus de points à la fin de la saison devient Championne de France par équipe de clubs.

**Age des licences**

Le changement d'âge qui suit le changement d'appellation fait qu'il y a beaucoup moins de licenciés en S1

**Classement**

Le classement national intermédiaire se fera sur la moyenne des scores enregistrés (1 ou 2 ou 3). A partir de l'arrêté sélectif (avant le championnat de France) de chaque discipline, la moyenne s'établit sur les 3 meilleurs scores, les scores manquants sont comptés pour 0.

**Championnats de France / Coupes de France**

Certains Championnats, certaines catégories dans les Championnats de France ont disparu : ils deviennent « Coupe de France ». Ainsi, il n'y a plus de Championnat pour les Benjamins et les Minimes en tir en Salle : ces catégories existent par contre en tir Extérieur (Benjamins à 30 m, Minimes à 40 m)

Cumul non possible : un archer ne pourra participer à la fois au Championnat et à la Coupe dans une même discipline : les meilleurs seront en Championnat, les suivants en Coupe.

Pas de cumul possible non plus entre les anciens Fédéral et Fita : une seule participation « Tir Extérieur », championnat ou coupe.

**Licence Découverte et catégorie Découverte** : Pour éviter une mauvaise compréhension, la catégorie Découverte prend le nom de « Catégorie PROMOTION »

**Run Archery**

Frédéric DESPLATS explique ce nouveau type de compétition, alliant course à pied et tir à l'arc, mais de nombreuses questions se posent encore quant à l'organisation, qui doivent recevoir des réponses en novembre. Nous attendrons de plus amples informations, car les vidéos existantes sont celles d'essais faits par différents clubs, et ne correspondent pas nécessairement au règlement international adopté.

Tir à 18 m, sauf Benjamins et Minimes (8 m)

La possibilité de tir sur cibles papier pourrait être supprimée.

Arc : maxi 35 livres mesurées à l'allonge, arc classique seulement, accessoires 5 cm maxi (viseur), sauf

stabilisateur : 13 cm. L'arc sera porté à la main ou dans le dos

Il faut 12 flèches minimum à l'archer (pas de ramassage entre les tours) ; les flèches peuvent rester à l'entrée de la zone de tir ou être transportées avec l'arc, dans un carquois fermé, porté sur le dos ou à la hanche.

Cette discipline sera ouverte à tous, licence-pass « Run Archery » valable 3 jours

Il faudrait 1 arbitre de tir, 1 arbitre de course et un arbitre pour l'ensemble de la compétition, plus des aides pour vérifier la course et la boucle de pénalisation, et pour relever (à distance) les spots.

**Pass-santé** : licence valable 3 mois, sur prescription médicale, pour les personnes hors FFTA

## **SITE**

Possibilité de signaler si un arbitre est empêché pour une compétition.

Signaler les changements d'adresse mail ; le désir de ne pas voir son nom figurer dans le listing

Pages compétition : c'est le travail de Frédéric DESPLATS

Transformation du format des documents à compléter : en cas de problème, contacter le site

## **QUESTIONS**

Candidats arbitres : modifications de l'examen : interviennent-elles dès novembre ? Uniquement pour le nombre de questions ; règlement : pas encore.

Arcs droits en tir en campagne : c'était un essai sur 2 ans : on ne sait pas ce qu'il adviendra : l'observatoire est valable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une décision de poursuivre ou non sera prise et transmise avant cette date.

Plus aucune question n'étant posée, le PCRA Michel TERPAND remercie les participants et leur souhaite un bon retour.

La séance est levée à 15 h 05.